



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
Conseil interprofessionnel pour la formation

Conseil interprofessionnel pour la formation (CIF)
p.a. Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue
Rue Prévost-Martin 6
1205 Genève

Genève, le 6 mars 2025

Rapport d'activité législature 2023-2028
1^{ère} année
(1^{er} février 2024 - 31 janvier 2025)

I. Bases légales de la commission

- Loi sur les commissions officielles (LCOF, A 2 20), du 18 septembre 2009;
- Règlement sur les commissions officielles (RCOF, A 2 20.01), du 10 mars 2010;
- Articles 74 à 78 de la loi sur la formation professionnelle (LFP C 2 05), du 15 juin 2007;
- Articles 79 à 82 du règlement d'application de la loi sur la formation professionnelle (RFP C 2 05.01), du 17 mars 2008.

II. Compétences légales de la commission

Le Conseil interprofessionnel pour la formation (CIF) est un organe tripartite chargé de donner des avis sur toutes les questions d'orientation, de formation professionnelle et continue. Il est institué par les articles 74 à 78 de la loi sur la formation professionnelle, ainsi que les articles 79 à 82 de son règlement d'application (cf. ci-dessus).

Les compétences du Conseil s'étendent à l'ensemble des professions et des filières régies par la loi fédérale, ainsi que par la loi genevoise sur la formation professionnelle.

III. Activités de la commission

Les attributions du CIF sont les suivantes :

- Etudier les problèmes généraux découlant des lois, avec la possibilité de formuler des propositions et d'émettre des avis lors de l'élaboration des projets de règlements d'exécution;

- Analyser et suivre l'évolution économique, technique et sociale sous l'angle de l'orientation, la formation professionnelle et continue;
- Etudier toutes propositions émanant des associations professionnelles concernant l'orientation, la formation professionnelle et continue;
- Donner son avis lorsqu'il est consulté.

Le bureau du conseil s'est réuni à sept reprises aux dates suivantes : 26 mars, 7 mai, 4 juin, 24 septembre, 12 novembre, 10 décembre 2024 et 21 janvier 2025.

La séance du 26 mars s'est tenue en présence de la Conseillère d'Etat pour échanger sur la Feuille de route du DIP.

Lors de ses séances les membres du bureau ont étudié les principaux sujets suivants :

- Echanges autour de la feuille de route du DIP 2023-2028 en présence de Mme Hiltbold, Conseillère d'État chargée du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse;
- Résultats de l'enquête concernant les places d'apprentissage restées vacantes 2023-24 et recommandations;
- Rapport annuel 2024 du bureau du CIF sur le dispositif IOSP – nouvelle mouture et indicateurs retenus;
- Information sur la mise en place du groupe de travail du DIP portant sur le développement des places d'apprentissage;
- Réforme de l'offre pré qualifiante : enjeux et travaux en cours;
- Actualisation de la brochure sur les droits des apprentis *Apprentie – Apprenti ce que vous devez savoir* et élaboration d'un nouveau flyer de sensibilisation sur la thématique du harcèlement sexuel;
- Travaux de la commission pour le développement de l'employabilité (CDE);
- Présentation de l'outil instrument de profil de compétence transversales (PCT) et mise en place d'un projet pilote au CO;
- Information aux entreprises sur l'engagement des apprentis : préavis et modalités d'information;
- Extrait de l'audit SAI portant sur le pilotage de la politique d'information et l'orientation scolaire et professionnelle;
- Rentrée en apprentissage 2024 duale et plein temps;
- Entreprises formatrices autorisation de former et formation des commissaires d'apprentissage;
- Bilan de la semaine de la formation (Radiotag) 2024 et perspectives;
- Bilan de la fête de l'apprentissage 2024 et présentation des scénarios d'évolution de la manifestation;
- Information sur le volonté d'évolution du dispositif d'informations paritaires aux apprentis;
- Digitalisation de la formation professionnelle et problématique des coûts liés aux plateformes informatiques;

- Déplacement des élèves genevois aux SwissSkills 2025 et demande de financement à la FFPC pour la prise en charge des frais de transport;
- Information sur l'actualisation des indicateurs du décrochage de la formation du SRED;
- Résultats du dispositif GO-Apprentissage 2023-2024 déployé dans les 19 établissements du cycle d'orientation;
- Information sur la mise en place d'un groupe de travail "Promotion de l'apprentissage" centré sur la communication;
- Placement final en apprentissage 2024 et présentation de la nouvelle gouvernance des commissions de formation professionnelle;
- Rapport annuel du bureau sur le dispositif IOSP : premiers échanges sur le projet de rapport 2025;
- Résultats de l'enquête sur les places d'apprentissage non pourvues en 2024-25;
- Plan directeur cantonal de l'Employabilité Horizon 2030 : modalités de consultation du CIF et du GDPFC.

Conformément à l'article 79 al 4 de la loi sur l'instruction publique (LIP), le bureau a adressé en juin 2024 son cinquième rapport sur l'information et orientation scolaire et professionnelle (IOSP) au Cycle d'orientation au Grand Conseil, à destination de la Commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport.

L'assemblée plénière s'est réunie à trois reprises soit le 27 février (séance constitutive), 4 juin et 8 octobre 2024.

Lors de ses séances, les membres ont notamment examiné les sujets suivants :

- Rappel des attributions du CIF et Priorités 2023-2028;
- Présentation du SRED : la formation professionnelle initiale à Genève – état des lieux 2022 et échanges avec les membres de la commission;
- Rentrée en apprentissage : bourse des places d'apprentissage, procédures de qualification et rentrée en apprentissage plein temps;
- Informations sur les consultations fédérales du SEFRI en cours;
- Suivi des cohortes en HES et parcours des étudiantes et étudiants issus de la voie professionnelle à Genève;
- Retour sur la cérémonie des AFP et CFC à l'Aréna et mise en place d'un groupe de travail;
- Formation des formateurs d'apprentis (EduPros) : partenariat avec la HEFP;
- Information Plan directeur cantonal de l'Employabilité Horizon 2030 et modalités de consultation;
- Premier bilan chiffré des évaluations EVA-EVATECH se déroulant à SPARK.

IV. Secrétariat de la commission

L'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) assure le secrétariat du Conseil, du bureau et celui des commissions ou groupes de travail constitués.

V. Composition de la commission

Le conseil interprofessionnel pour la formation est composé de 30 membres et d'un nombre égal de suppléants et de suppléantes soit :

- 10 personnes représentant les associations professionnelles d'employeurs et d'employeuses, proposées par celles-ci, en priorité désignées parmi des personnes émanant des milieux de la formation;
- 10 personnes représentant les associations professionnelles de travailleurs et de travailleuses, proposées par celles-ci, en priorité désignées parmi des personnes émanant des milieux de la formation;
- 10 personnes représentant l'Etat choisies au sein des départements et des établissements de droit public concernés.

Au début de la législature la répartition de la représentation hommes – femmes est de 50%. La parité des sexes atteint donc le taux minimum de 40% du sexe sous-représenté (art. 5 al. 4 de la LCOF).

VI. Frais de la commission

A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)

Frs 8'483.75

B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)

Néant.

C. Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOF)

Néant.

D. Remboursement de frais (art. 28 RCOF)

Néant.



Frank SOBCZAK
Président